



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Elu**, par 14 voix « pour » et deux abstentions, son Bureau pour l'année 2021-2022, composé comme suit:

Président :	Alan Torselletti (Alternative Villageoise)
Vice-Président :	Michel Mouton (Devise communale)
Membre :	Stéphane Hilty (Alternative Villageoise)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

- ✓ **Voté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la commission des affaires sociales dotant 15 dossiers et une demande ponctuelle d'urgence de subventions pour un montant total de CHF 31'500.-.

- ✓ **Voté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des finances sur les comptes de l'exercice 2020.

- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour », décidant :
 1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
 2. *D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 10'976'514.77 aux charges et de CHF 11'043'384.90 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 66'870.13.*
 3. *Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'066'870.13 et résultat extraordinaire négatif de CHF 1'000'000.00.*
 4. *D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 1'211'336.85 aux dépenses et de CHF 152'438.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'058'898.00.*
 5. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 69'692'332.74.*
 6. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 1'493'692.06 dont à déduire CHF 1'000'000.00 déjà voté par le Conseil municipal avec la délibération n° 07-2020 du 17 décembre 2020. Il résulte un montant net de CHF 493'692.06 dont le détail figure au chiffre 17 de l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.*

7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

- ✓ **Adopté**, par 14 voix « pour » et deux abstentions, la proposition de modifier deux places de stationnement pour voiture du parking du stade de football en places de stationnement pour des vélos et trottinettes et de renvoyer l'étude de ce point à la commission des Sports.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI